

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Monsieur Fabian DE BOEY**  
**Directeur-Adjoint**  
Rue des Halles, 4  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/05/2026

**N/Réf. :** BXL23048\_759\_PU  
**Gest. :** GM  
**V/Réf. :** A1107/2025  
**Corr:** Cartal Marie-Laure  
**NOVA :** 04/PU/2013347

**BRUXELLES. Boulevard Anspach, 108 / rue des Pierres, 1**  
(= en zone de protection du cinéma Pathé Palace sis boulevard Anspach 85 / Inventaire)  
**PERMIS D'URBANISME:** Transformer un café existant, remplacer les vitrines par des châssis à guillotine et placer des unités techniques en toiture et 2 gaines d'extraction en façade arrière (mise ne conformité partielle)

#### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 04/05/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 13/05/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien @  
Brugges



Photo de l'immeuble. @Google  
Street view



Situation projetée - extr. du dossier de demande

Le remplacement de la devanture améliore la situation existante et ne porte pas atteinte aux perspectives vers et depuis le Cinéma Pathé Palace, classé comme monument.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

S. VAN ACKER  
Président